



**MAZAN**

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 16 février 2017.**

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZAN s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Aimé NAVELLO, Maire. Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués. Vingt-sept étaient présents ou représentés.

L'assemblée a décidé de s'opposer au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), conformément à la motion votée par La CoVe.

Elle a approuvé le projet de mutualisation des services élaboré par La CoVe.

Elle a décidé de reconduire l'opération façades et l'animation du Point Information Amélioration de l'Habitat Ancien.

Elle a approuvé le projet de requalification de la Place du 11 Novembre et de rénovation thermique de l'école maternelle La Condamine.

Elle a décidé de renouveler pour l'année 2017 sa participation financière au dispositif de la carte « Temps libre ».

Elle a modifié la durée de la saison et le montant de la redevance du marché des producteurs ainsi que les tarifs des droits de place et des prestations funéraires.

Elle a programmé un spectacle supplémentaire à La Boiserie pour la saison en cours et en a fixé les tarifs.

Elle a décidé de passer un contrat de concession du service public de fourrière automobile et a approuvé la tarification des frais.

Elle a accordé des avances sur subventions à des associations et autorisé M. le maire à signer la convention en résultant.

Elle a débattu et pris acte du rapport d'orientations budgétaires qui lui a été présenté dans le cadre du DOB 2017.

Elle a décidé d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Vaucluse.

M. le Maire a informé l'assemblée des décisions municipales qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du Conseil Municipal puis il a répondu à des questions diverses.